

Travail

Un chantier public fourmille de temporaires

Les maçons qui réalisent la future école de Vernier sont des intérimaires, alors que la Commune dit combattre ce fléau. Mais aucune entreprise ne voulait faire le travail!

L'essentiel

- **Chantier** Le futur bâtiment communal est réalisé par des maçons temporaires.
- **Prix** L'entreprise générale n'a pas trouvé de société pour faire le travail, notamment en raison des prix.
- **Pression** Le patronat dénonce la pression exercée sur les firmes du bâtiment.

Christian Bernet

@CCBernet

La Commune de Vernier l'a déclaré à plusieurs reprises: elle veut lutter contre le travail temporaire qui sévit de plus en plus dans la construction. Mais voilà. La Municipalité de gauche est prise les doigts dans le pot de confiture. Sur le chantier de son futur bâtiment au quartier de l'Étang, qui comprend notamment une crèche, une école et une maison de quartier, les travailleurs temporaires se comptent à la pelle. Ils sont même largement majoritaires.

Lundi encore, des inspecteurs de la Commission paritaire ont débarqué sur ce grand chantier. Et en ont tiré un constat inquiétant. Au fond de la profonde excavation, les ferrailleurs posent les armatures en acier et les maçons, les pieds dans le béton frais, coulent le radier. Ils sont Portugais, Espagnols, Kosovars. Et la réponse aux inspecteurs se répète comme une litanie: «Temporaire.»

«Nous sommes en période de surchauffe et les entreprises ont des capacités limitées»

Pascal Langeron Directeur de Steiner pour la Suisse romande

Selon le relevé des inspecteurs, les neuf maçons travaillent tous comme intérimaires pour Steiner, l'entreprise générale chargée du projet. Chez les ferrailleurs, qui travaillent pour un sous-traitant, la moitié d'entre eux au moins sont soumis à ce régime.

Cette situation contredit les velléités de la Commune contre ce type d'emplois précaires. L'année dernière, elle a même signé une convention avec le syndicat Unia pour les limiter à 10% sur ses chantiers. Et même si cet accord est caduc à la suite d'un recours, cela n'enlève rien aux déclarations officielles.

Comment est-on arrivé là? La Commune a mandaté Steiner comme entreprise générale pour mener le chantier. Cette dernière



Vérifications
Les inspecteurs des chantiers contrôlent les ouvriers au quartier de l'Étang. LUCIEN FORTUNATI

ne disposant pas d'ouvriers, elle sous-traite toutes les opérations à des sociétés. Pour le travail de la maçonnerie (béton et béton armé), elle est tombée sur un os. Sur les seize maçons qu'elle a sollicités, seuls quatre ont fait des offres. Deux ont été écartés, un s'est rétracté. «Nous avions un accord de principe avec la dernière entreprise, mais elle a renoncé au dernier moment», explique Pascal Langeron, directeur de Steiner pour la Suisse romande. Faute d'entreprise, Steiner a donc décidé de faire le travail elle-même, en engageant des temporaires.

Des prix trop bas

Pourquoi toutes ces sociétés de maçonnerie ont-elles boudé ce travail? La Commune et Steiner évoquent des questions de disponibilité. «Plusieurs d'entre elles ne pouvaient pas respecter les délais», explique Yvan Rochat, conseiller administratif de Vernier. Or, l'école doit absolument être livrée pour la rentrée 2021.»

Mais il y avait aussi des questions de coût. Pour ce lot, le montant que Steiner prévoyait de payer était bien inférieur aux prix proposés par les soumissionnaires. De l'ordre de 25 à 35%.

Steiner semble donc avoir prévu une enveloppe trop petite. Faut-il y voir un effet d'une pression globale sur les prix dès le début du processus? La Commune a adjugé le travail à l'entreprise générale à la suite d'un appel d'offres.

A-t-elle choisi Steiner parce qu'elle était la moins chère? «Non, son offre de 40 millions était même la plus chère des trois, les autres étant juste en dessous», relève Yvan Rochat.

En revanche, le montant prévu par Steiner pour la maçonnerie était nettement inférieur au devis préparé initialement par les architectes du projet. «Mais comme ces

devis sont théoriques et ne tiennent pas compte des rabais que l'entreprise générale peut obtenir et que les autres soumissionnaires prévoient la même enveloppe pour le béton, cela nous a rassurés», poursuit Yvan Rochat.

Pascal Langeron reconnaît que c'est la première fois qu'il s'est trouvé confronté à une telle situation. «Nous sommes en période de

surchauffe et les entreprises ont des capacités limitées. Il y a un impact conjoncturel qui entraîne des prix plus élevés», affirme-t-il. Il assure toutefois que pour la suite du chantier, les entreprises sont au rendez-vous.

Temporaires engagés

En ce qui concerne les temporaires, «nous avons décidé de les en-

gager avec un contrat à durée déterminée», le temps du chantier, assure-t-il.

Quant à Yvan Rochat, il conclut: «Je fais volontiers amende honorable. Sous la pression des délais, nous n'avons pas anticipé ce dérapage. Notre intention n'est pas de faire des économies sur le dos des travailleurs, mais un chantier n'est pas un long fleuve tranquille.»

«Il y a trop de pression»

● L'affaire ci-dessus est révélatrice des tensions dans la construction. Sous la pression de la concurrence et des prix, les entreprises recourent de plus en plus au travail temporaire. Les syndicats ne cessent de dénoncer ce phénomène, notamment parce qu'il conduit à licencier des ouvriers de 50 ans, réduits alors au statut précaire d'intérimaires.

Des communes se sont engagées à limiter le recours à ce type d'emplois dans leurs chantiers, sans un succès assuré. Vernier a par exemple signé une convention avec un syndicat pour les limiter à 10%, une opération rendue caduque par un recours. Cette démarche bilatérale n'a pas plu au patronat, plutôt favorable à une limitation à 20%, comme le prévoyait un règlement

cantonal, lui aussi attaqué par un recours. «Nous sommes en discussion avec les syndicats pour introduire légalement cette limite», explique Nicolas Rufener, de la Fédération des métiers du bâtiment.

Sur l'affaire de l'Étang, Nicolas Rufener est très critique. «Vernier donne des leçons mais ne tient pas ses engagements.» Il dénonce aussi les entreprises générales comme Steiner. «Elles fixent des conditions très dures que les entreprises ne peuvent plus suivre. Que certaines d'entre elles renoncent à travailler pour Steiner, grande société, prouve à quel point la pression sur les prix est devenue insupportable. Je rappelle que malgré la très forte demande, les prix de la construction n'ont pas augmenté ces dernières années.» C.B.

PUBLICITÉ

DES TAILLES XL

— NOUVEAU —
GRANDES TAILLES HOMME

RUE DE LA CONFÉDÉRATION 15
GENÈVE 2^{ÈME} ETAGE

PKZ
MEN

10% DE RÉDUCTION DE BIENVENUE

Disponible également sur PKZ.CH/GRT. Code en ligne: 521265431777
Offre valable jusqu'au 31 octobre 2019 sur toute la gamme régulière grandes tailles. Offre non cumulable avec d'autres réductions/bons.